

REUNION DE CONSEIL du 9 Octobre 2017

Date de convocation : 02/10/2017

Etaient présents : Jacques PROST, Joël ROBIN , Jean RAYMOND, Monique PINGET, Marie-Noëlle MARION, Madeleine MALANDRE, Patrice LADARRE, Jean-Marc FRELIH, Sylvie ROYER, Roland GOUJON, Sophie MALANDRE,

Absents excusés : Arlette LOPEZ (procuration à Jean RAYMOND), Michel MUGNERET (procuration à Jean-Marc FRELIH), Jacqueline TELLEZ et Francis SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Jean-Marc FRELIH.

Le procès-verbal de la réunion du 12/07/2017 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil approuve l'ajout d'un point à l'ordre du jour : rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

ORVITIS : garantie d'emprunt accordée par la commune

La commune de Longchamp a accordé sa garantie à ORVITIS en 2002 pour un emprunt réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Aujourd'hui, le conseil d'administration d'Orvitis souhaite rembourser par anticipation ce prêt à taux variable et lui substituer un prêt à taux fixe, pour plus de sécurité. Pour cela, elle sollicite à nouveau la commune afin qu'un accord de principe lui soit donné pour garantir le prêt à taux fixe qui se substituera à l'ancien prêt. **Accord du conseil municipal à l'unanimité.**

Régularisation comptable – budget eau et assainissement

VU que la balance du budget annexe EAU & ASSAINISSEMENT fait apparaître au 31/12/2016 un solde en instance au compte 2762 de 1 139.80 € concernant :

- Une créance de TVA de 461.91 € constatée en 2003 pour les mandats 7/20-1998 déclarée hors délais ;
- Une créance de TVA de 541.87 € constatée en 2003 pour les mandats 11/14-1999 déclarée hors délais ;
- Une somme de 136.02 € antérieure à 1998 pour laquelle les recherches effectuées n'ont pas permis d'en établir avec précision l'origine.

Afin de régulariser ces sommes, il convient de procéder aux écritures suivantes par opérations d'ordre non budgétaire : débit c/1068 – crédit c/2762 pour 1 139.80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux opérations de régularisations antérieures telles que présentées ci-avant.

Devenir du CHUPITO

VU la délibération n°24 du 3 avril 2017 par laquelle le conseil municipal autorisait le Maire à poursuivre ses investigations pour la vente du bâtiment communal anciennement dénommé « le chupito »,

VU qu'il n'a été trouvé aucun acquéreur au prix de 134 000 euros,

Considérant qu'il serait imprudent de laisser ce bien plus longtemps à l'abandon,

Considérant l'offre d'achat s'élevant à 85 000 € net pour la commune concernant un projet immobilier visant à transformer le Chupito en habitation principale pour les futurs propriétaires et trois petits logements destinés à la location,

Considérant que les armoires techniques destinées à la fibre optique ont été récemment installées sur la parcelle C 766 du Chupito, et qu'il convient de dissocier une bande de terrain de la vente prévue,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 1 voix contre :

- **De vendre** le bien anciennement dénommé « le chupito » situé 13 rue du Bourg à Longchamp sur la parcelle C 766 au prix net de 85 000 € ;
- **De conserver une bande de terrain** sur cette parcelle C 766 permettant l'accès aux armoires techniques de la fibre ainsi que leur préservation et leur entretien ;
- **De recourir aux services d'un géomètre** pour délimiter une bande de 6.50 m de large par 11 m de long, soit 72m², et **d'autoriser le maire à signer** tous documents en rapport avec cette démarche ;
- **D'autoriser le maire** à signer le compromis de vente au prix net vendeur de 85 000 euros ainsi que l'acte définitif et tous documents se rapportant à cette vente ;

Aménagement d'une voie douce

Le maire rappelle que, par acte notarié du 10 novembre 2015, la commune est devenue propriétaire d'une bande de terrain située entre l'Arnison et le Château. La Région, ayant cédé cette parcelle, s'était engagée à prendre à sa charge le coût et l'installation d'une barrière séparative, ces travaux sont terminés depuis fin août. Le projet de la commune était d'aménager une voie douce permettant aux piétons de circuler, et en particulier aux enfants des écoles de rejoindre en toute sécurité la salle des fêtes pour la cantine et les activités extra et périscolaires.

Cet aménagement se déroulerait en 2 phases :

1. Dans un premier temps, il convient prioritairement d'ouvrir l'accès au petit pont, nettoyer les abords, réparer et sécuriser le pont et ses accès. Pour ce faire, l'association Sentiers, spécialisée dans la restauration du patrimoine bâti dans le cadre de la réinsertion professionnelle, a été sollicitée et a fourni un devis de travaux de 2 190 € .
2. Dans un deuxième temps, il est prévu un habillage du mur avec des pierres de taille ; des devis seront sollicités pour constituer un dossier de demande de subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce projet à 12 voix POUR et 1 abstention.

Projet de création et réhabilitation de locaux scolaires

Le maire fait le point sur le financement prévu :

RESERVE PARLEMENTAIRE	Lettre attribution subv. 10 000 € en date du 13/03/2017	10 000
SUBV DEPARTEMENTALE	Lettre attribution subv. 48 000 € en date du 10/07/2017 (uniquement pour création classe maternelle = 40% d'une dépense prévue de 160 710.39 €)	48 000
DETR 2017	Arrêté attribution subv.148 349 € en date du 20/07/2017 (43% du montant prévu des travaux)	148 349
FNADT (Fonds National d'Aménagement et Développement du Territoire)	Arrêté d'attribution subv FNADT du 26/09/2017	64 653
TOTAL des subventions		271 002
TOTAL prévu des travaux + architecte + diagnostics et contrôles (en € H.T.)		345 684.96
RESTE à charge de la commune		74 682.96

Une première réunion de chantier pourrait avoir lieu mi-janvier pour un démarrage d'une partie des travaux durant les vacances scolaires de février 2018. Si tout se passe bien, la quasi-totalité des travaux pourrait alors être achevée pour la rentrée des classes de septembre 2018.

Projet numérique aux écoles

Dans le cadre du développement du numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités ont la possibilité de s'inscrire à un appel à projets au titre des investissements « avenir », par l'intermédiaire de l'Académie. Pour cela, l'Etat investit 50 millions d'euros pour soutenir les projets innovants. Notre RPI serait concerné par ce projet reposant en priorité sur le volontariat des enseignants et directeurs d'école, en liaison avec les élus.

Descriptif de l'élaboration de ce dossier :

1. Etre éligible au projet (RPI des communes de moins de 2000 habitants, accès internet suffisant).
2. Sélection des projets innovants par l'Académie.
3. Accompagnement par le DASEN des premiers porteurs de projets.
4. Subvention possible : 50% du projet global plafonné à 7 000 €, avec un minimum d'investissement de 4 000 €.
5. Répartition des participations financières de Longchamp et Chambeire à définir d'un commun accord, avec convention à l'appui.

Le Maire présente au conseil un pré-projet pédagogique et des devis, pour avis et suite à donner.

Coût prévisionnel de ce projet : 5 829 € HT soit 6 994.80 € TTC (détail ci-dessous)

- Vidéo Projecteur : 4 x 1025 € = 4 100 € HT (dont 1 à Chambeire)
- Potence : 4 x 49 € = 196 € HT (dont 1 à Chambeire)
- Ordi portable : 3 x 497 € = 1 491 € HT (dont 1 à Chambeire)
- Souris : 2 x 21 € = 42 € HT

La commune de Chambeire prendrait à sa charge le montant du matériel installé dans sa classe, diminué du montant de la subvention allouée, soit 942.60 €.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Périmètre Délimité des Abords de la fontaine

L'Architecte des Bâtiments de France vient d'adresser à la mairie une proposition de PDA (Périmètre Délimité des Abords de la fontaine) modifiant le périmètre de protection de 500 mètres autour de la fontaine et son bassin, inscrite monument historique le 6 janvier 1971. ***Accord du conseil municipal à 11 voix POUR et 2 abstentions.***

Antenne FREE MOBILE

Point de situation concernant le projet d'installation d'une antenne FREE suite à la délibération du 12/07/2017 :

- 08/08/2017 : signature du bail en mairie et dépôt de la Déclaration Préalable de travaux, transmise au service instructeur de l'urbanisme.
- 29/08/2017 : signature par le maire de l'arrêté de non opposition.
- 12/09/2017 : visite sur site des techniciens de FREE, puis prise de contact avec les services départementaux afin d'obtenir les préconisations à respecter pour le busage du fossé le long de la RD24, permettant l'accès au site durant les travaux.
- En novembre : réunion prévue sur site de tous les intervenants pour une programmation des travaux.

FREE devant raccorder l'antenne au réseau électrique du château d'eau, la commune lui demandera de prendre en charge cette extension de réseau au titre de la participation pour équipement public exceptionnel.

Défibrillateur

La pile du défibrillateur a été changée à la fin du mois de juillet, sa durée de vie est estimée à 4 ans. Il convient, à titre préventif, d'assurer un contrôle périodique de cet appareil et de former les personnes susceptibles d'intervenir en cas de défaillance technique. Madame BURRAU, adjoint technique, vérifiera son fonctionnement une fois par semaine, dans le cadre de son travail à la salle des fêtes. Les élus recevront une formation de sensibilisation sur cet appareil le lundi 6 novembre à 17h30.

OURAGAN IRMA du 6 septembre 2017

Considérant les dramatiques conséquences de l'ouragan IRMA pour les collectivités territoriales des îles françaises de Saint Martin et Saint Barthélémy, le maire propose que la commune de Longchamp s'associe au mouvement de solidarité nationale en faveur des communes sinistrées, en versant la somme de **100 euros** à l'association « Carrefour des Communes » qui coordonne la mobilisation des communes françaises ; la somme nécessaire est inscrite au budget 2017, compte 6574.

Accord du conseil municipal à 11 voix POUR et 2 abstentions.

Projet « serre lavoir » rue du lycée

La serre lavoir, au caractère singulier, située rue du lycée, mérite d'être sauvegardée afin de protéger son authenticité. Pour cela, il conviendrait de conduire une étude pour sa réhabilitation et de lancer, en liaison avec la Fondation du Patrimoine, une souscription susceptible de réunir les fonds nécessaires à sa restauration.

Le conseil est appelé à se prononcer sur ce dossier pour autoriser le Maire à entreprendre les premières démarches d'étude de projet et prendre les contacts nécessaires au lancement de cette souscription, sans engager les finances de la commune.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Conduite d'eau potable à remplacer

De nombreuses fuites d'eau sont à déplorer sur un tronçon d'environ 380 mètres de la conduite d'eau potable située rue de Laubenheim. La compétence eau & assainissement devant être transférée à la communauté de communes le 1^{er} janvier 2018, le maire propose d'engager la procédure de remplacement de ce tronçon endommagé dès maintenant. Il sollicite l'autorisation du conseil municipal afin de contacter 2 cabinets d'études pour une prestation de maîtrise d'œuvre concernant ce dossier.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Rapport de la CLECT

Suite à l'option fiscale de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) au niveau de la communauté de communes, à compter du 01/01/2017, une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (la CLECT) a été créée, chaque commune membre ayant au moins un représentant au sein de la CLECT. Un rapport a été établi par cette commission et transmis à chaque conseil municipal pour avis. Le conseil municipal de Longchamp, après en avoir délibéré, approuve ce rapport à l'unanimité.

Cérémonie du 11 novembre : dépôt de gerbe au Monument aux Morts à midi, suivi d'un apéritif à la salle des fêtes.

Repas de Noël des Aînés : les Aînés de la commune auront le choix entre un repas organisé pour eux le 10 décembre à la salle des fêtes ou un colis, ou un repas à retirer au restaurant L'Escale.